



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

experts-comptables

Question écrite n° 6792

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de loi de réforme de la profession comptable dont la discussion avait été interrompue par la dissolution de l'Assemblée nationale. Ce texte prévoyait la création d'un comité de réglementation comptable (CRC) qui aurait vocation à homologuer les normes comptables. Pour autant, la profession réclame des moyens d'investigations plus larges pour les commissaires aux comptes, ainsi qu'une meilleure coordination des actions des différents organismes de contrôle, comme la Commission bancaire ou la Commission de contrôle des assurances. Aussi, dans la perspective d'une nouvelle présentation de ce projet de loi, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Les travaux parlementaires relatifs au projet de loi portant réforme de la normalisation comptable et adaptation du régime de la publicité foncière ont repris en novembre à l'Assemblée nationale. Le titre Ier de ce texte prévoit effectivement la création d'un comité de la réglementation comptable qui a vocation à devenir la source unique du droit comptable en France. La qualité et l'homogénéité des normes comptables françaises se trouveront considérablement améliorées par l'institution de ce comité, dont les règlements, pour avoir force juridique, devront être homologués par arrêté interministériel du garde des sceaux et des ministres chargés de l'économie et du budget. En vue d'une meilleure coordination des actions des différents organismes de contrôle du secteur financier, des dispositions seront prochainement proposées au Parlement. Un projet de loi portant transposition de la directive communautaire n° 95/26/CE du 29 juin 1995 sur le renforcement de la surveillance prudentielle dans le secteur financier, dite « post-BCCI », est en effet en cours d'élaboration par le Gouvernement. Ce projet renforcera la coordination entre les organismes de contrôle des établissements financiers ainsi que leurs échanges d'information avec les commissaires aux comptes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6792

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4134

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 883